

## La prime à l'apprentissage élargie aux PME

**ENTREPRISES** Pour donner un coup d'accélérateur à l'apprentissage et sauver la rentrée 2014, François Hollande a fait hier un nouveau geste en faveur des employeurs d'apprentis. La nouvelle prime de 1 000 euros destinée aux entreprises qui embauchent un premier apprenti, votée en juillet, sera ainsi élargie à « tout apprenti supplémentaire » et ouverte aux entreprises jusqu'à 250 salariés, contre 50 initialement. Pour les TPE (moins de 11 salariés), la prime sera donc de 2 000 euros puisqu'elles peuvent prétendre déjà à une prime de 1 000 euros minimum.